

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

## ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du Conseil d'Etat, du  
11 décembre 2019, déterminant la liste des hôpitaux  
admis par le canton de Genève au sens de la loi  
fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal)

23 février 2022

## LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu la loi fédérale sur l'assurance-maladie, du 18 mars 1994 (RS 832.10), en particulier son article 39;

vu l'ordonnance fédérale sur l'assurance-maladie, du 27 juin 1995 (RS 832.102), en particulier ses articles 58a à 58e;

vu la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie, du 29 mai 1997 (J 3 05), en particulier ses articles 3, alinéa 2, lettre a et 16B;

vu l'arrêté du Conseil d'Etat, du 11 décembre 2019 déterminant la liste des hôpitaux admis par le canton de Genève au sens de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), en particulier ses articles 2, 5 et 6;

vu l'arrêté du Conseil d'Etat, du 24 novembre 2021 modifiant l'arrêté du Conseil d'Etat, du 11 décembre 2019, déterminant la liste des hôpitaux admis par le canton de Genève au sens de la loi fédérale sur l'assurance-maladie(LAMal);

vu l'appel d'offres du 16 septembre 2021 lancé par la direction générale de la santé pour la couverture des besoins en soins de réadaptation du canton de Genève, dès 2022;

vu les dossiers d'appel d'offres des soumissionnaires reçus par la direction générale de la santé, les 14 et 15 octobre 2021, ainsi que les compléments reçus les 3 et 6 décembre 2021;

vu les préavis de la direction générale de la santé à l'issue de l'appel d'offres, adressés aux soumissionnaires,

## ARRÊTE :

1. L'article 2 de l'arrêté du Conseil d'Etat du 11 décembre 2019, déterminant la liste des hôpitaux admis par le canton de Genève au sens de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (ci-après, l'"Arrêté") est modifié comme suit :

Les établissements mentionnés ci-après figurent également sur la liste hospitalière cantonale, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Clinique de la Plaine, Rue Charles Humbert 5, 1205 Genève

Clinique de Maisonneuve, Avenue de Châtelaine 60-62-64, 1219 Genève

Clinique Les Hauts d'Anières, Chemin des Courbes 9, 1247 Anières.

2. L'article 3 de l'Arrêté est modifié comme suit:

Les catégories de réadaptation attribuées aux établissements hospitaliers mentionnés à l'article 2 sont énoncées dans la liste selon la structure tarifaire pour la réadaptation ST Reha, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

3. L'article 5 de l'arrêté du Conseil d'Etat du 11 décembre 2019, déterminant la liste des hôpitaux admis par le canton de Genève au sens de la loi fédérale sur l'assurance-maladie est modifié comme suit :

- c. Les Hôpitaux Universitaires de Genève, Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1205 Genève, sont admis à fournir des prestations de réadaptation dans les catégories suivantes :

Neurologique

Musculo-squelettique

Pulmonaire

Cardio-vasculaire

Psychosomatique

Gériatrique

Médecine interne/oncologique

Pédiatrique

- d. Clinique du Grand-Salève, Avenue du Grand-Salève 2, 1255 Veyrier, est admise à fournir des prestations de réadaptation dans les catégories suivantes :

Musculo-squelettique

Gériatrique

- e. Clinique de Maisonneuve, Avenue de Châtelaine 60-62-64, 1219 Genève, est ajoutée à la liste hospitalière. Elle est admise à fournir des prestations de réadaptation dans les catégories suivantes :

Musculo-squelettique

Gériatrique

f. Clinique Les Hauts d'Anières, Chemin des Courbes 9, 1247 Anières, est ajoutée à la liste hospitalière. Elle est admise à fournir des prestations de réadaptation dans la catégorie suivante :

Musculo-squelettique

La liste mise à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2022 est annexée au présent arrêté.

4. Le présent arrêté constitue un avenant à la liste hospitalière genevoise, au sens de l'article 6 de l'arrêté du Conseil d'Etat du 11 décembre 2019, déterminant la liste des hôpitaux admis par le canton de Genève au sens de la loi fédérale sur l'assurance-maladie.
5. Sa date d'entrée en vigueur est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2022.
6. Il constitue une décision au sens de l'article 53 LAMal, susceptible de recours au Tribunal administratif fédéral dans les 30 jours dès sa publication dans la Feuille d'Avis Officielle.

Le présent arrêté est exécutoire nonobstant recours.

Communiqué à :

DSPS            1 ex.  
FAO              1 ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical and diagonal strokes, positioned over the text 'La chancelière d'Etat :'. The signature is stylized and appears to be the name of the State Chancery official.

Annexe mentionnée

Liste hospitalière du canton de Genève au sens de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal), valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022

	Prestations	Clinique de la Plaine	Clinique Générale Beaulieu	Hirslanden - Clinique la Colline	Hirslanden - Clinique des Grangeries	Hôpital de la Tour	Hôpitaux universitaires de Genève	Maison de naissance la Roseraie	Clinique Belmont	Clinique du Grand-Salève	Clinique et permanence d'Onex SA	Clinique des Hauts d'Aulères	Clinique de Maisonneuve
BP	Base chirurgie et médecine interne												
BPE	Base pour fournisseurs de prestations programmées	dés 2022											
DER	Dermatologie (y c. venérologie)												
DER.1	Oncologie dermatologique												
DER.1.2	Maladies cutanées graves												
DER.2	Traitement des plaies												
HN01	Otorhino-laryngologie (chirurgie ORL)												
HN01.1	Chirurgie cervico-faciale												
HN01.1.1	Interventions ORL complexes interdisciplinaires (chirurgie tumorale)												
HN01.2	Chirurgie élargie du nez et des sinus												
HN01.2.1	Chirurgie élargie du nez et des sinus avec ouverture de la dure-mère (chirurgie interdisciplinaire de la base du crâne)												
HN01.3	Chirurgie de l'oreille moyenne (tympanoplastie, chirurgie mastoïdienne, ossiculoplastie y c. chirurgie stapédienne)												
HN01.3.1	Chirurgie élargie de l'oreille avec oreille interne et/ou ouverture de la dure-mère												
HN02	Chirurgie de la thyroïde et des parathyroïdes												
KIE1	Chirurgie maxillaire												
NCH1	Neurochirurgie crânienne												
NCH1.1	Neurochirurgie spécialisée												
NCH2	Neurochirurgie spinale												
NCH3	Neurochirurgie périphérique												
NEU1	Neurologie												
NEU2	Tumeur maligne secondaire du système nerveux												
NEU2.1	Tumeur primaire du système nerveux (sans patients palliatifs)												
NEU3	Maladies cérébrovasculaires												
NEU4	Epileptologie diagnostique complexe												
NEU4.1	Epileptologie: traitement complexe												
AUG1	Ophthalmologie												
AUG1.1	Strabologie												
AUG1.2	Orbite, ptosiptose, voies lacrymales												
AUG1.3	Chirurgie spécialisée du segment antérieur												
AUG1.4	Cataracte												
AUG1.5	Affections du corps vitré / de la rétine												
END1	Endocrinologie												
GAET1	Gastroentérologie												
GAET1.1	Gastroentérologie spécialisée												
VIS1	Chirurgie viscérale												
VIS1.4	Chirurgie bariatrique												
HAET1	Lymphomes agressifs et leucémies aiguës												
HAET1.1	Lymphomes très agressifs et leucémies aiguës avec chimiothérapie curative												
HAET2	Lymphomes indolents et leucémies chroniques												
HAET3	Affections myéloprolifératives et syndromes myélodysplasiques												
HAET4	Transplantation de cellules souches hématopoïétiques autologues												
GEF1	Chirurgie vasculaire périphérique (artérielle)												
ANG1	Interventions sur les vaisseaux périphériques (artériels)												
GEFA	Interventions et chirurgie vasculaire sur les vaisseaux intra-abdominaux												
GEF3	Chirurgie carotidienne												
ANG3	Interventions sur la carotide et les vaisseaux extracrâniens												
RAD1	Radiothérapie interventionnelle (ou seulement diagnostique pour les vascularomes)												
HER1	Chirurgie cardiaque simple												

	Prestations	Clinique de la Plaine	Clinique Générale Beaulieu	Hirlanden - Clinique la Colline	Hirlanden - Clinique des Grangeottes	Hôpital de la Tour	Hôpitaux universitaires de Genève	Maison de naissance la Roseraie	Clinique Belmont	Clinique du Grand-Salève d'Onex SA	Clinique et permanence d'Onex SA	Clinique des Hauts d'Anières	Clinique de Maisonnave
HER1.1	Chirurgie cardiaque et chirurgie vasculaire avec machine cœur-poumons (sans chirurgie coronarienne)												
HER1.1.1	Chirurgie coronarienne (PAC)												
HER1.1.2	Chirurgie cardiaque congénitale complexe												
HER1.1.3	Chirurgie et interventions sur l'aorte thoracique												
HER1.1.4	Interventions ouvertes sur la valve aortique												
HER1.1.5	Interventions ouvertes sur la valve mitrale												
KAR1	Cardiologie (y.c. stimulateur cardiaque)												
KAR1.1	Cardiologie interventionnelle (interventions coronariennes)												
KAR1.1.1	Cardiologie interventionnelle (interventions spéciales)												
KAR1.2	Electrophysiologie (ablations)												
KAR1.3	Defibrillateur implantable (CD) Pacemaker biventriculaire (CRT)												
NEP1	Néphrologie (déséquilibre rénal aiguë et insuffisance rénale chronique terminale)	dès 2022											
URO1	Urologie sans titre de formation approfondie Urologie opératoire	dès 2022											
URO1.1	Urologie avec titre de formation approfondie Urologie opératoire												
URO1.1.1	Prostatectomie radicale												
URO1.1.2	Cystectomie radicale												
URO1.1.3	Chirurgie complexe des reins (néphrectomie pour tumeur et résection partielle du rein)												
URO1.1.4	Survalvulotomie locale												
URO1.1.7	Implantation d'un sphincter urinaire artificiel												
URO1.1.8	Néphrostomie percutanée avec fragmentation de calculs												
PNE1	Pneumologie												
PNE1.1	Pneumologie avec assistance ventilatoire spéciale												
PNE1.2	Evaluation avant et après transplantation pulmonaire												
PNE1.3	Mucoviscidose												
PNE2	Polysomnographie												
THO1	Chirurgie thoracique												
THO1.1	Cancers du système respiratoire résection curative par lobectomie / pneumonectomie												
THO1.2	Opérations sur le médiastin												
BEW1	Chirurgie de l'appareil locomoteur	dès 2022											
BEW2	Orthopédie	dès 2022											
BEW3	Chirurgie de la main	dès 2022											
BEW4	Arthroscopie de l'épaule et du coude	dès 2022											
BEW5	Arthroscopie du genou	dès 2022											
BEW6	Reconstruction des membres supérieurs	dès 2022											
BEW7	Reconstruction des membres inférieurs	dès 2022											
BEW7.1	Prothèse de hanche de première intention												
BEW7.2	Prothèse de genou de première intention												
BEW7.3	Reprises de prothèses de hanche et de genou												
BEW8	Chirurgie du rachis												
BEW8.1	Chirurgie spécialisée du rachis												
BEW9	Tumeurs osseuses												
BEW10	Chirurgie du plexus												
BEW11	Réimplantations												
RHE1	Rhumatologie												
RHE2	Rhumatologie multidisciplinaire												
GYN1	Gynécologie	dès 2022											
GYN2	Tumeurs gynécologiques												
GYN2	Centre de sénologie certifié reconnu												
PLC1	Interventions liées à la transsexualité												
GEB1	Sons de base en obstétrique (à partir de AG 35 07 SA et PN 2009g)												
GEB1.1	Obstétrique (à partir de AG 32 07 SA et PN 1259g)												

	Prestations	Clinique de la Plaine	Clinique Générale Beaulieu	Hirlanden - Clinique la Colline	Hirlanden - Clinique des Grangettes	Hôpital de la Tour	Hôpitaux universitaires de Genève	Maison de naissance Rosezale	Clinique Belmont	Clinique du Grand-Salève d'Onex SA	Clinique et permanence d'Onex SA	Clinique des Hauts d'Anières	Clinique de Malbouneuve
GEB1.1.1	Oncobio spécialisée												
NEO1	Soins de base aux nouveau-nés (dès AG 35 07 SA et PN 2000g)												
NEO1.1	Soins de base aux nouveau-nés (dès AG 32 07 SA et PN 1250g)												
NEO1.1.1	Néonatalogie (à partir d'AG 28 07 SA et PN 1000g)												
NEO1.1.1.1	Néonatalogie hautement spécialisée (AG < 28 07 SA et PN < 1000g)												
ONK1	Oncologie												
RAO1	Radio-oncologie												
NUK1	Médecine nucléaire												
UNF1	Chirurgie d'urgence (polytraumatismes)												
UNF1.1	Chirurgie d'urgence spécialisée (traumatismes crânio-cérébraux)												
	Médecine hautement spécialisée												
TARPSY	Psychiatrie												
ST REHA	Réadaptation gériatrique												
ST REHA	Réadaptation musculosquelettique												
ST REHA	Réadaptation interne/oncologique et autres												
ST REHA	Réadaptation neurologique												
ST REHA	Réadaptation psychosomatique												
ST REHA	Réadaptation cardio-vasculaire												
	Unité d'accueil temporaire médicalisée												

Légende :

= groupe de prestations attribué à l'établissement

<sup>1</sup> <https://www.gdk-sds.ch/fr/medecine-hautement-specialisee/liste-des-hopitaux-medecine-hautement-specialisee>

Etat au 1er janvier 2022